

RTSR

Rapport annuel

2009



SSR idée suisse ROMANDE

Radio-Télévision Suisse Romande (RTSR)

Avenue du Temple 40

Case postale 78

1010 Lausanne

Téléphone: 021 / 318 69 75

Télécopie: 021 / 318 19 76

Internet: www.rtsr.ch

Courriel: secretariat.general@rtsr.ch

SSR **idée suisse** ROMANDE

Radio-Télévision Suisse Romande RTSR

Société régionale de SRG SSR **idée suisse**

Rapport annuel 2009

Sommaire

Rapports

Rapport du Président RTSR	<i>Jean-François Roth</i>	1
Rapport du Président du Conseil du public	<i>Yann Gessler</i>	2
Rapport du Médiateur	<i>Emmanuel Schmutz</i>	4
Rapports des SRT		
SRT Berne	<i>Jürg Gerber</i>	6
SRT Fribourg	<i>Nicole Berger-Loutan</i>	6
SRT Genève	<i>Eric Benjamin</i>	7
SRT Jura	<i>Christophe Riat</i>	9
SRT Neuchâtel	<i>François Borel</i>	9
SRT Valais	<i>Bernard Attinger</i>	10
SRT Vaud	<i>Micheline Brulhart</i>	11

Comptes RTSR		13
---------------------	--	----

Annexes		19
----------------	--	----

SSR idée suisse romande-RTSR, bases légales		19
Conseil régional		20
Conseil d'administration		22
Conseil du public		23
Médiateur		24
Organigramme		25

Rapport du Président de la RTSR

CONVERGENCE ET EVOLUTION DU RÔLE DE L'INSTITUTIONNEL : LES DOSSIERS PHARES DE 2009 !

L'année 2009 a été marquée par deux importants dossiers qui ont particulièrement mobilisé le Conseil d'Administration RTSR et son Conseil Régional : la convergence de la RSR et de la TSR ainsi que la révision des statuts RTSR dans la droite ligne de ceux de la SSR.

Du projet « convergence » à la création de RTS (Radio Télévision Suisse)

Le projet « convergence » lancé à la demande du CA SSR dans le cadre du projet national « Convergence et Efficience » a été un immense chantier, mené tambour battant. A la suite de la désignation du chef de projet, Gilles Marchand, par le CA RTSR le 22 avril 2009 et conformément au mandat qui lui a été donné, 70 groupes de travail ont été mis en place, impliquant pas moins de 200 collaborateurs (dont tous les cadres) de la RSR et de la TSR. Le projet, qui respecte toutes les conditions cadres fixées par le CA SSR, repose sur un double axe stratégique : le premier, économique, à savoir davantage d'efficience pour maintenir et développer les offres de programmes et le deuxième, médiatique, en clair gagner en savoir-faire, impact, visibilité et souplesse. Le tout a abouti à la création d'une nouvelle entreprise : la RTS, organisée par domaines d'activités et de programmes et avec pour directeur Gilles Marchand. La mise en place de cette nouvelle entreprise se fera en deux temps : immédiate en ce qui concerne la gouvernance et progressive au niveau opérationnel (fusion rapide des départements de support et unités de direction – 2010/2011; rythme plus progressif au niveau des programmes – 2010/2014). Enfin les économies de support issues de la convergence s'élèvent, sur la période du plan à 5 ans, à 17 millions et couvrent les coûts de la mise en œuvre, remplissant ainsi la condition d'autofinancement.

Révision des statuts RTSR afin de permettre l'évolution du rôle de l'institutionnel

Afin de permettre la mise en place au 1er janvier 2010 de la réforme des structures SSR adoptée par l'Assemblée des Délégués du 26 novembre 2008, le CA RTSR a décidé de procéder à une révision en deux temps des statuts RTSR. C'est ainsi qu'une révision formelle a été proposée et adoptée en premier lieu au Conseil régional RTSR du 14 octobre 2009 et que le groupe de travail «statuts» mandaté par le CA RTSR s'est,

tout de suite après, attelé à une réflexion plus en profondeur sur les moyens de remplir au mieux la mission de la région au plan des concepts de programme, du contrôle de la qualité des programmes ainsi que l'accomplissement du mandat de service public par la RTS. L'objectif est d'aboutir à une révision plus en profondeur des statuts RTSR et des règlements d'application en automne 2010.



Jean-François Roth
Président RTSR

Mais aussi recherche constante d'amélioration du fonctionnement du Conseil du Public RTSR

Afin de répondre de manière encore plus performante à l'évolution du rôle de l'institutionnel en matière de programmes, le Conseil du Public RTSR a déjà en 2009 commencé à revoir son fonctionnement et mis en place des groupes de travail par domaines de programmes, se donnant ainsi les moyens de suivre de manière plus approfondie les prestations de la RSR et de la TSR et d'être pour eux un interlocuteur de poids.

Saluons ce souci de remise en question qui se prolonge en 2010 et qui s'appliquera à tous les organes de l'institutionnel, preuve, s'il en était besoin, d'une vraie amélioration allant dans le sens souhaité par l'autorité de tutelle.

Jean-François Roth
Président RTSR

Rapport du Président du Conseil du public RTSR



Yann Gessler
Président du Conseil
du Public RTSR

Du Conseil des programmes au Conseil du public : renforcer la représentation des auditeurs et téléspectateurs du service public.

Le 14 octobre 2009, le Conseil des programmes de la RTSR a officiellement changé de nom pour désormais s'appeler Conseil du public. Cette modification d'appellation transcrit deux intentions de la part de l'organe de représentation des auditeurs et téléspectateurs. Tout d'abord, une volonté d'harmonisation au niveau national, puisque la désignation de Conseil des programmes n'apparaissait en effet qu'en Suisse romande. C'est donc vers une plus forte identification de cette institution à travers les régions que nous allons.

Ensuite, et surtout, cette nouvelle appellation répond à la volonté de mieux exprimer ce qu'est le rôle de ce Conseil : celui non pas de faire les programmes, ce qui est le métier des collaborateurs de la radio et de la télévision, mais de représenter le public organisé et de porter la voix des auditeurs et téléspectateurs auprès des médias de service public. Et cette voix, le Conseil du public souhaite la rendre la plus audible et pertinente possible. Lors de la traditionnelle séance décentralisée, qui s'est tenue le 25 mai à Neuchâtel, les membres du Conseil ont ainsi eu l'occasion de mener une journée de réflexion sur la façon de renforcer le rôle de l'organisation institutionnelle auprès de la société. De même, une journée de formation organisée le 5 octobre avec le Professeur Josef Trappel, de l'Université de Zurich, a permis de poursuivre et d'approfondir cette réflexion sur le rôle du Conseil. C'est donc dans l'optique d'accroître la compétence et l'expertise de ses membres, que le Conseil du public a procédé, fin 2009, à certaines modifications importantes de son fonctionnement.

Afin de gagner en efficacité et en force d'analyse, le Conseil s'est ainsi structuré en groupes de travail permanents, chargés d'examiner chacun une partie du programme : Actualités, Magazines, Culture, Divertissement et Sport. Ces groupes doivent avoir une fonction d'alerte, de prospective et d'analyse pour l'ensemble du Conseil, mais assureront également des tâches de suivi des

émissions et des recommandations du CP. Le Conseil du public sera ainsi mieux à même de mesurer l'impact de ses recommandations et de vérifier leur prise en compte et leur mise en œuvre par les professionnels radio-TV.

Par ailleurs, afin de rendre plus visibles ses travaux, le Conseil a mis en place une politique de communication systématique. A l'issue de chaque séance du Conseil du public, un communiqué de presse est désormais rédigé et envoyé aux rédactions. Dans cette communication, le Conseil exprime son point de vue sur une émission en particulier ou un thème plus général et fait état, cas échéant, des demandes qu'il aurait à formuler. Cette nouvelle visibilité s'inscrit ainsi dans la volonté de rendre davantage de comptes au public, dont le Conseil est le représentant organisé, et de tisser des liens plus étroits avec la société civile.

Au chapitre de l'examen des programmes, le Conseil du public a traité en 2009, au cours de ses neuf séances ordinaires, des thèmes suivants :

- pour la RSR : la politique de programmation de La Première, les questions techniques (distribution et réception du programme, fréquences) et les nouveaux samedis matins de La Première ;
- pour la TSR : la signalétique de la violence et les émissions *Tard pour Bar* et *Couleurs locales*.

De nombreux thèmes communs à la radio et à la télévision ont de plus été discutés : le traitement de l'économie dans les émissions RSR et TSR, la politique des programmes en matière de divertissement et de sports et la programmation en matière de culture. En outre, le groupe de travail « Politique du service public en matière d'information » a rendu son rapport, approuvé par le Conseil du public.

Le Conseil du public a également mené, avec MM. Gilles Marchand et Gérard Tschopp, une discussion sur la Convergence RSR/TSR, processus de fusion entre les deux unités d'entreprise qui a conduit, au 1er janvier 2010, à la création de la Radio Télévision Suisse (RTS). Dans sa communication publique, le Conseil a insisté sur le fait que la Convergence ne doit en aucun cas se résumer à un programme d'économies, mais doit permettre la mise en commun des moyens pour renforcer le service public. Le Conseil du public RTSR a ainsi demandé que les programmes de la future unité d'entreprise soient élaborés avec les plus hautes exigences de qualité et que

l'offre programmatique ne soit pas réduite par rapport à ce qui se fait actuellement. De même, il est essentiel que ce processus ne mène pas à l'uniformisation du paysage audiovisuel, mais que soient au contraire garanties la diversité des médias et la pluralité des opinions exprimées. Dans ce sens, le Conseil du public s'est félicité du maintien de deux rédactions distinctes pour la radio et la télévision, ce qui devrait garantir un traitement différencié et diversifié de l'information sur les médias de service public.

Sur le plan national, les rencontres entre les présidents des Conseils du public et leurs représentants se sont poursuivies. Elles ont maintenant atteint leur rythme de croisière, avec quatre séances par année, se déroulant en principe à Berne. Ces rencontres, initiées voici deux ans sur proposition de la RTSR, ont été formalisées par le Conseil d'administration de la SSR sous la forme d'un groupe de travail national. Ce groupe trouve dorénavant son existence juridique à l'article 18 du Règlement d'organisation de SRG SSR, approuvé par le Conseil d'administration le 16 décembre 2009, pour entrée en vigueur au 1er janvier 2010. Il est à noter que cet article prévoit la possibilité pour le CA de consulter ce groupe de travail pour toute question liée au programme.

Un autre événement national d'importance fut le Symposium sur la qualité, qui s'est tenu le 11 novembre à Lucerne. A cette occasion, le Conseil du public RTSR a pu présenter la façon dont il abordait son analyse critique des émissions. A défaut d'avoir pu trouver une définition exhaustive

de ce que signifie le terme de qualité lorsqu'il est appliqué au programme, certains éléments fondamentaux ont été mis en avant. Le Conseil du public considère par exemple qu'un programme de qualité doit notamment fournir une information rigoureuse, honnête et vérifiée, qui puisse permettre la formation de la libre opinion des citoyens, le développement des connaissances civiques et l'exercice d'un esprit critique. Les programmes diffusés par la SSR se doivent également de participer à la compréhension mutuelle des différentes composantes de notre pays et de favoriser l'ouverture sur le monde. Ils doivent permettre de décrypter et de rendre compréhensible la société. Sur le plan de la culture, l'on attend aussi beaucoup du service public, appelé, selon les mots de Dominique Wolton, sociologue français des médias, à « transcrire l'hétérogénéité culturelle et sociale ». En matière de divertissement également, les médias de service public ont une exigence de qualité, devant proposer, selon l'expression de Jean-Baptiste Jouy, ancien directeur de la programmation de France 2, des programmes qui « allient plaisir et intelligence ».

C'est avec cette grille de lecture axée sur la qualité, plutôt que sur la quantité et le nombre de parts de marché, que le Conseil du public continuera d'analyser les programmes, qui seront dorénavant ceux de la RTS.

Yann Gessler
Président du Conseil du public RTSR

Rapport du Médiateur RTSR

« Qui ne défend la liberté de pensée que pour soi-même (...) est déjà disposé à la trahir. »

Georges Bernanos



Emmanuel Schmutz
Médiateur RTSR

Durant cette année, 12 réclamations ont été adressées au médiateur contre 9 l'an dernier. Ce nombre reste faible. Ces courriers font état d'une violation de la LRTV et concernent principalement l'information (journaux, magazines, reportages, débats...), témoignant de la part des auditeurs et des téléspectateurs comme toujours d'une vigilance

et d'une grande exigence pour le traitement de l'information et de la culture d'opinions par les médias du service public. Le commentaire, la chronique, la chronique satirique, dont l'exercice traduit parfois une subjectivité irritante, peut pousser l'auditeur ou le téléspectateur à réagir.

Aucune plainte, à ce jour, n'a été déposée devant l'AIEP et 4 réclamations sont en cours de traitement.

Mention détaillée des émissions incriminées: sur les 12 réclamations enregistrées, 5 visaient la RSR et 7 la TSR.

1. Manifestation d'un souhait ou d'un regret et réclamations irrecevables (aucun cas)

2. Réclamations réglées grâce à un courrier explicatif envoyé par le diffuseur ou le médiateur – LRTV art 93/1a (3 cas)

- **RSR**, Ensemble des émissions d'information et plus particulièrement **la Chronique d'André Langaney du 12 janvier 2009**. Grief : déséquilibre du traitement des affaires politiques proche-orientales, en particulier liées à la situation et au regard porté sur les Juifs. Pour le responsable de l'information, la parole a toujours été donnée à toutes les parties, à de multiples voix pro-israéliennes ou pro-palestiniennes.
- **TSR**, « **19 heures des Régions** » du **23 avril 2009**. Grief : un propos erroné de la présentatrice affirmait que le rapport de

la Commission de gestion du Parlement vaudois annonçait la mise sous tutelle de Mme de Quattro, Conseillère d'Etat, par le Président du Conseil d'Etat. Pour la TSR, si un raccourci maladroit dans une émission en direct a pu avoir lieu, c'était nullement une volonté de désinformation et Mme de Quattro a pu immédiatement apporter un correctif.

- **TSR**, **programmation du film « Hostel-Triller USA 2005 » sur TSR1 le 27 juin 2009 à 0h30**. Grief : le film par sa violence dépasse les règles de l'éthique et de la morale. Pour la TSR, l'heure de diffusion, le logo rouge durant toute la diffusion et la case de programmation « le film de minuit » indiquaient clairement la nature de ce film.

3. Réclamations conclues par une séance de médiation – LRTV art 93/1b (5 cas)

- **TSR**, « **TTC** » du **9 mars 2009**, pour le **sujet : Et si l'UBS faisait faillite**. Grief : La fiction hypothétique avec des éléments d'archives, malgré les précautions prises, pouvait prêter à confusion et ne permettait pas au public de se faire sa propre opinion. Lors de la séance de médiation, les professionnels ont apporté des explications sur le fonctionnement de cette émission et en particulier sur les précautions prises pour la séquence incriminée afin d'éviter tout risque de confusion.
- **TSR**, « **19 heures des Régions** » du **2 avril 2009** pour le **reportage intitulé: VS, les mentalités concernant l'homosexualité ont évolué**. Grief: le sujet fait une évidente publicité clandestine pour le tabac. La rencontre a permis de développer les points de vue des plaignants et ceux de la TSR. Cette dernière regrette que la marque filmée n'ait pas été floutée et reconnaît que le sujet s'est un peu appesanti sur l'acte de fumer mais elle se devait aussi de refléter la réalité des personnes interviewées. Il a été décidé qu'une directive serait relayée à l'ensemble des rédactions de la TSR pour être vigilant sur ce type de problème.
- **RSR**, « **Chronique de Pascal Bernheim** » du **19 octobre 2009**, intitulé « **Santé, Suisses !** » (2 réclamations).

Grief: l'humoriste met en cause trois personnalités en leur imputant une influence et des procédés contestables dans le cadre de leur travail. Après un dialogue constructif, il a été décidé que la direction de la RSR adresserait un courrier aux plaignants dans lequel elle admettait que les propos tenus puissent être ressentis comme excessifs et blessants à l'endroit des personnes concernées et elle reconnaissait l'honorabilité et l'honnêteté des trois personnalités.

- **RSR, «Chronique de Pascal Bernheim» du 5 novembre 2009 ayant pour titre: Qui va à la chasse, va à la chasse.** Grief: grossièreté et diffamation à l'égard d'une corporation que l'humoriste ne connaît sans doute pas. Après un dialogue constructif, le plaignant a souhaité rencontrer le chroniqueur et l'inviter à une partie de chasse pour qu'il puisse mettre à l'épreuve les clichés convenus qu'il a sur cette activité.

4. Réclamations en cours de traitement (4 cas)

- **TSR, «19:30» du 25 novembre 2009, reportage sur les femmes battues.** Grief: le plaignant déplore que sa femme et sa fille soient apparues à visages découverts et que des propos calomnieux aient été prononcés à son égard sans vérification. Une séance de médiation s'est déroulée le 25 janvier 2010.
- **TSR, «les journaux et les magazines d'information» traitant de l'initiative contre la construction de minarets.** Grief: traitement disproportionné, ne respectant pas l'éthique, la déontologie et la concession. Une séance de médiation s'est déroulée le 14 janvier 2010.
- **RSR, «On en parle» du 23 décembre 2009 sur le traitement des déchets nucléaires.** Grief: malhonnêteté intellec-

tuelle consistant à présenter les futurs traitements comme ruineux. Une séance de médiation s'est déroulée le 20 janvier 2010.

- **TSR, « Mise au point » du 29 décembre 2009 concernant les propos de l'invitée Mme Isabelle Chevalley.** Grief : propos polémiques et techniquement aberrants sans oppositions contradictoires. Une séance de médiation s'est déroulée le 20 janvier 2010.

5. Suivi des plaintes (2 cas 2008)

- **TSR, Retransmissions du tournoi de tennis ATP «Davidoff Swiss Indoors» du 18 au 26 octobre 2008.** L'AIEP a rejeté la plainte à l'unanimité sur tous ses aspects en constatant qu'il n'y a pas eu de violation du droit des programmes. Cette décision fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.
- **TSR, «Tard pour Bar» du 27 novembre 2008:** séquence évoquant l'humoriste Dieudonné Mbala. Sur le fond l'AIEP a rejeté la plainte (par 7 voix contre 2) en constatant qu'il n'y a pas eu de violation du droit des programmes.

Que toutes les personnes de la RSR et de la TSR qui ont été sollicitées pour participer ou apporter leur concours aux séances de médiation et au travail du médiateur, tout particulièrement M. Blaise Rostan, chef des affaires juridiques RSR et TSR jusqu'au 30 juin 2008, M. Pascal Crittin, responsable des affaires juridiques RSR dès le 1er juillet 2009, M. Patrice Aubry, responsable des affaires juridiques TSR et Mme Michèle Steudler, juriste TSR, ainsi que Mmes Sylvie Savary et Viviane Pop, secrétaires, soient remerciées pour leur compétence, leur précieuse disponibilité et leur agréable collaboration.

Emmanuel Schmutz
Médiateur RTSR

SRT- Sociétés des auditeurs-télespectateurs de la RSR et de la TSR

Rapports des Présidents

SRT Berne

Au cours de l'année 2009 également, le comité de la SRT-BE a déployé une activité régulière et fructueuse. Il s'est réuni huit fois et, comme les années précédentes, ses séances ont eu lieu à chaque fois une semaine avant les réunions du Conseil du public de la Radio-Télévision Suisse Romande RTSR. Les ordres du jour ont toujours accordé la priorité à l'évaluation et à la critique constructive des émissions de la radio et de la télévision.

L'Assemblée générale de la SRT-BE s'est tenue le 15 juin 2009 à Moutier, en présence de deux correspondants régionaux de la TSR, MM. Guerdat et Hostettler. Les objets en discussion, lors de cette Assemblée générale, ont été communiqués aux membres par le périodique de la SRT-BE «Sons et Images».

Après l'Assemblée, une conférence publique, organisée conjointement avec la SRT-JU, a été donnée par M. Jean-François Roth, président du Conseil d'administration de la RTSR, sur le thème d'actualité de la «Convergence» des médias suisses de service public.

Cette convergence n'est autre qu'un regroupement des forces radio, télévision et Internet pour être mieux armés face à la concurrence. Selon le conférencier, les atouts et la valeur ajoutée de l'audiovisuel public sont les suivants :

1. La qualité des contenus ;
2. La diversité des approches ;
3. L'indépendance ;
4. Une identité claire, crédible ;
5. Une plus grande présence dans l'espace culturel.

Il incombe aux responsables de mettre en place un projet d'entreprise afin de mener à bien la restructuration qui a suscité bien des interrogations tant parmi le public que parmi les autorités politiques cantonales et fédérales. Il faut un projet clair et une participation très active des cadres et collaborateurs. Une communication la plus transparente possible avec en finalité un audiovisuel public fort et de très bons programmes à la radio, la télévision et les multimédias.



Jürg Gerber
SRT Berne

L'orateur a ensuite encore pris le temps de répondre aux questions posées avant d'être remercié et félicité pour son brillant exposé.

Lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2009, le soussigné a présenté sa démission après neuf années de présidence. Il s'est déclaré prêt à assumer un intérim d'une année au maximum en cas d'insuccès dans la recherche d'une ou d'un successeur, ce qui s'est réellement confirmé à la fin de l'année 2009.

Jürg Gerber-Boillat
Président SRT Berne

SRT Fribourg

Deuxième année de présidence, deuxième Assemblée générale. Sur le site www.rtsr.ch, vous pouvez encore lire les objectifs de la SRT Fribourg pour 2009. J'y écrivais, entre autres : il faut surtout mettre sur pied des manifestations nouvelles et attractives pour nos membres et pour les habitants de ce canton. C'est ce qui a été fait, notamment le lundi 4 mai, où nous étions associés à la TSR et au CCRT (Centre catholique de radio et de télévision) pour la projection en avant-première d'un film sur le Cardinal Journet. Une occasion formidable pour rencontrer



Nicole Berger-Loutan
SRT Fribourg

des personnes qui connaissent peu ou pas du tout la SRT Fribourg. Cette projection a rencontré un très grand succès : 140 personnes y ont assisté. Le 3 juin, à l'enseigne du Café des Médias, une rencontre avec M. Jean-François Roth, président du Conseil d'administration de la RTSR, à Nuithonie, sur le sujet si discuté de la convergence a réuni les membres de la SRT FR. Les politiciens fribourgeois œuvrant à Fribourg et à Berne, à tous les niveaux, ont été invités. Seuls deux sont venus. C'est fort dommage, quand on pense aux diverses réactions qu'on a pu lire ou

entendre en fin d'année à propos du «mariage» entre la TSR et la RSR et la crainte exprimée par ces mêmes politiciens. Ils auraient eu, le 3 juin, l'occasion de poser leurs questions et de faire part de leurs préoccupations à M. Jean-François Roth.

En 2010, nous organiserons encore un Café des Médias, au printemps, avec M. Benoît Aymon.

Début septembre, nous étions présents à Payerne, pour la Schubertiade, où nous avons collaboré avec nos collègues vaudois pour faire connaître les SRT.

Avec MM. Fessler et Duriaux, nous sommes les trois représentants fribourgeois au Conseil du Public et, croyez-moi, nous sommes parmi les membres les plus dynamiques. M. Duriaux est responsable du groupe de travail «Sport et divertissement», personnellement, je suis responsable du groupe de travail «Culture».

M. Fessler est le communicateur du Conseil, en charge de rédiger et de diffuser un communiqué de presse après chaque séance du Conseil du public. M. Fessler et moi-même sommes membres du bureau de ce même Conseil.

2010 nous verra fêter le trentième anniversaire des SRT. Certes l'engouement n'est plus le même qu'en 1980. Aujourd'hui, les auditeurs et téléspectateurs peuvent, par courriel, accéder directement aux producteurs, journalistes et même directeurs de nos médias de service public. Cependant, rien ne vaut une confrontation et un contact directs avec eux. C'est pourquoi je vous encourage à nous contacter si vous avez des critiques, qu'elles soient positives ou négatives. Une seule adresse : srtfribourg@rtsr.ch.

Nicole Berger-Loutan
Présidente SRT Fribourg

SRT Genève

Comité

Le comité s'est réuni à diverses reprises, notamment pour planifier les activités proposées aux membres, informer les membres des thèmes abordés aux séances du Conseil du Public (CP) et évoquer les contenus du Médiatic. Des échanges très positifs ont eu lieu afin de relayer des avis, suggestions et critiques à l'une ou l'autre des instances. Pour ce qui est du CP, la délégation entretient, via le courrier électronique et grâce à des envois réguliers assurés par Jean-Bernard Busset, un dialogue avec les membres de la SRT afin de les tenir informés des thématiques abordées en cours de séance. Je remercie à cet égard la délégation de la SRT Genève, composée de Jean-Bernard Busset, Pierre-André Berger et Jean-François Straggiotti, pour la qualité de leur travail et pour le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Celles-ci se sont d'ailleurs sensiblement professionnalisées, avec la création de groupes de travail ayant pour objectif de préparer des analyses structurées sur certains programmes spécifiques. Cette nouvelle organisation, menée par le président du Conseil du Public, Yann Gessler, a été appréciée par toutes les parties concernées.

Précisons au passage que le comité s'est réuni en juillet pour une séance un peu particulière : se

pencher sur la dénomination de la nouvelle entité RTSR. Une dizaine de noms ont été retenus et adressés à la chargée de projet de la TSR. Hélas, le nouveau nom, RTS, ne provient pas de nos propositions ! Mais l'exercice en valait la peine et

je tiens à remercier ici les membres du comité qui se sont prêtés au jeu.



Eric Benjamin
SRT Genève

Séances extra muros

Plusieurs réunions ont eu lieu au niveau des Présidents des SRT, du Conseil régional et de l'Assemblée des Délégués. La SRT a été systématiquement représentée dans ces diverses instances. Il a été question de

la réforme des structures, des nouveaux statuts SSR, et bien entendu de la convergence. Dans les différents processus engagés, les instances dirigeantes, que cela soit au niveau national ou au niveau romand, ont apporté les informations liées aux divers chantiers en cours. Des échanges constructifs ont eu lieu, permettant de comprendre la nature des enjeux.

Activités

L'année 2009 a commencé avec la traditionnelle participation de la SRT Genève à la **Place des Affaires, du 3 au 6 février**. Un stand SRT

Genève, animé par certains membres du comité et d'autres membres, a offert une belle visibilité à notre enseigne et a permis d'enregistrer quelques adhésions. Puis nous avons eu le grand plaisir d'accueillir, pour un débat public, **Jean-Bernard Munch**, président du Conseil d'administration de la SRG SSR idée suisse, ainsi que **Gilles Marchand**, directeur de la TSR, sur le thème : «Service public audiovisuel : comment le modèle suisse fait-il pour tenir ? ».

Puis, toujours à la Place des Affaires, ce fut la **remise du 3^e Trophée SSRidéeStar**. Après Jean-Marc Richard et Patrick Ferla, **le lauréat 2009 fut Darius Rochebin**. Les critères de ce prix sont assez larges, mais il s'agit pour le lauréat, non seulement d'exceller dans son métier, mais de se surpasser dans la manière de l'exercer.

Le 31 mars, nous avons pu remettre «entre nous» le trophée à **Darius Rochebin**, à la Cave du Palais de Justice, et en présence de nombreux membres. Une occasion pour le journaliste vedette de la TSR d'échanger librement et en toute simplicité avec «son» public !

Le 21 avril, au Club Suisse de la Presse, ce fut la date d'un autre rendez-vous incontournable, celui de l'Assemblée générale. Après la partie statutaire, nous avons reçu une «pointure» journalistique en la personne de **Jacques Pilet**. Le créateur, entre autres, de L'Hebdo s'est exprimé sur le thème de «Pour une Arte suisse». Cette Assemblée fut aussi pour nos membres l'occasion de découvrir la nouvelle carte de membre, concoctée par Jean-Bernard Busset.

Le 8 juin, à la TSR, nous avons reçu Joël Marchetti, producteur à la RSR, pour un «spécial Grand 8», aménagé tout particulièrement pour les membres. Une réussite !

Le 26 août, ce fut notre cocktail de bienvenue à la TSR, toujours aussi sympathique, et qui permet aux nouveaux membres de recevoir des informations sur les buts et activités des SRT et de converser avec l'ensemble des participants, cette réunion étant ouverte à tous.

Place aux sports : le 23 novembre, nous recevions **Massimo Lorenzi**. Inutile de dire que ce fut un succès ! Une très belle soirée, au cours

de laquelle les coulisses du Service des sports ont été largement commentées.

Et pour terminer l'année, le comité s'est retrouvé à la Cave du Palais pour **un apéritif de Noël festif**. Outre la dégustation offerte par notre ami et membre Carlo Reuland, nous avons eu le très grand plaisir de revoir Darius Rochebin et sa femme Marie à quelques semaines de son accouchement !

Ces différentes manifestations ont toutes trouvé un écho dans le Médiatic, et j'aimerais remercier notre rédacteur «maison», Daniel Zurcher, de ses nombreux comptes-rendus.

Quelques chiffres pour terminer : à fin 2009, la SRT comptait 280 membres. Les comptes de la SRT, que Jean-Bernard Busset tient à la perfection, et qu'il vous présentera, sont bons et la situation est tout à fait saine.

Ce rapport serait incomplet si je ne remerciais pas chaleureusement les membres du comité qui m'ont entouré cette année. Mais ce sont des remerciements un peu particuliers, car, comme vous l'avez appris, je quitte la présidence, après avoir occupé cette fonction durant plusieurs années. Je siégerai désormais au Comité régional, qui est la nouvelle appellation du Conseil d'administration de la RTSR. Ce fut un immense plaisir de découvrir la richesse de l'univers SSR et de travailler en faveur des intérêts des auditeurs et téléspectateurs. Ce fut aussi très enrichissant de collaborer avec des personnes de grande qualité, comme Jean-François Roth, Gilles Marchand, Gérard Tschopp ou Bernard Rappaz, pour ne citer qu'eux. Un merci particulier aussi à Jean-Jacques Sahli, coordinateur des SRT romandes. Enfin, last but not least, tout ce travail a été facilité grâce à l'appui, la disponibilité et le sens de l'écoute d'Esther Jouhet et de son assistante Dominique Lienher.

Merci de m'avoir accordé votre confiance et bon vent à la SRT Genève.

Eric Benjamin
Président SRT Genève

SRT Jura

Afin de remplir pleinement son rôle de lien privilégié entre les auditeurs-télespectateurs jurassiens et les médias suisses de service public, la SRT Jura se doit d'être la plus représentative possible de la population jurassienne. La SRT Jura déploie ses activités sur deux axes principaux:

- l'augmentation du nombre et de la variété de ses membres;
- l'analyse critique des programmes afin de défendre les intérêts des consommateurs jurassiens des médias de service public.



Christophe Riat
SRT Jura

la SRT Jura plus visible, avec à la clé l'adhésion de quinze nouveaux membres. A ce jour, la SRT Jura compte 235 membres (en augmentation régulière depuis 2005).

Des démarches sont par ailleurs en cours pour sensibiliser les moins de 30 ans à nos activités. Le comité nourrit des espoirs raisonnables pour atteindre progressivement cet objectif, notamment avec l'appui de quelques professionnels du monde de la formation.

Défense des intérêts des auditeurs-télespectateurs jurassiens

Lors de chaque séance du comité (huit en 2009), une heure au minimum est consacrée à la critique des programmes, nourrie par les contacts réguliers des membres du comité auprès de leur entourage respectif ainsi que par les commentaires adressés par les membres de la SRT Jura. Le comité souhaite poursuivre le renforcement de la communication ascendante en provenance des membres SRT, notamment par la généralisation de l'usage d'Internet.

Les conséquences de la convergence radio-tv en termes de diversité de l'information et de couverture de la région jurassienne font également l'objet d'une attention particulière de la part du comité de la SRT Jura. Ce dernier s'est en outre renforcé de trois membres en 2009.

C'est donc sur un bilan 2009 très positif que la SRT Jura aborde 2010 et les défis qui l'attendent...

Christophe Riat,
Président SRT Jura

Augmentation du nombre et de la variété des membres

Les cinq manifestations proposées en 2009 par le comité de la SRT Jura à ses membres ont rencontré un vif succès: visite guidée de la RSR et participation à l'émission La Soupe; visite des studios de Jura Région à Moutier; visite guidée du Palais fédéral et rencontre avec les élus jurassiens aux Chambres fédérales; conférence du président de la RTSR M. Jean-François Roth à propos de la convergence radio-tv; conférence de Mme Esther Mamarbachi à la suite de l'Assemblée générale annuelle.

A plusieurs reprises, le comité a participé à des émissions RSR et TSR dans le canton du Jura, avec à chaque fois la possibilité de créer des contacts avec le public et de distribuer de la documentation SRT. D'autre part, le comité a mis sur pied des stands d'information à l'occasion de manifestations populaires dans le Jura. Ces émissions et manifestations ont permis de rendre

SRT Neuchâtel

Activités culturelles

A l'issue de notre Assemblée générale (12 novembre 2009) et en collaboration avec le Club 44, nous avons organisé une conférence avec Frédéric Maire, directeur de la cinémathèque suisse, sur le thème « Télévision et cinéma ».

Assemblée générale 2009

- Nos statuts prévoient une AG annuelle

au moins, siégeant en fin d'année. Nous avons pour cette raison choisi la date du 12 novembre, en lieu et place d'une date dans le premier semestre correspondant à la pratique adoptée ces dernières années.

- L'AG a donc adopté deux budgets (2009 & 2010). Une séance en fin d'année nous permettra désormais d'adopter des budgets pour l'année à venir (2010 pour

cette année) et non pour une année en cours d'exercice comme ces dernières années.

- L'AG a nommé membre du comité Madame Aurélie Candaux-Nyfeler, de Fenin. Elle a pris connaissance de la désignation par le Conseil d'Etat d'un délégué au comité en la personne de Monsieur Pierre-André Steiner, de Bevaix. Elle a pris acte du fait que Monsieur Jean-Baptiste Flamand, de Neuchâtel, ne souhaitait pas voir renouvelé son mandat au comité.



François Borel
SRT Neuchâtel

octobre et le 12 novembre). Il s'est en particulier préoccupé des questions suivantes :

- Entretien avec M. Thierry Béguin, membre neuchâtelois du Conseil d'administration de la RTSR ;
- Convergence Radio-télévision : un groupe de travail s'est penché sur la question et a rapporté au comité sur ses conclusions
- Discussions régulières sur les séances du Conseil du Public.

Le comité a pris acte avec remerciements de la démission pour raisons de santé de M. René Tschanz.

Séances du comité

Le comité s'est réuni à six reprises en 2009 (le 21 janvier, le 18 mars, le 5 mai, le 9 septembre, le 10

François Borel
Président SRT Neuchâtel

SRT Valais

L'année 2009 aura été l'année de ce que l'on a appelé la Convergence.

Lors de son Assemblée générale, tenue à Martigny le 19 mars 2009, les membres valaisans ont assisté à une conférence du président du Conseil d'administration M. Jean-François Roth. Ce dernier a abordé les défis qui attendent les médias de service public ainsi que la nécessité des réformes structurelles en cours.

Ce thème a été le fil conducteur de l'année de nos séances de comité. C'est ainsi qu'au cours de ses 4 séances, le comité, après s'être réorganisé (voir ci-après), a écouté successivement les représentants des médias publics puis locaux.

Lors de sa séance du 15 juin, il a reçu M. Pascal Crittin, membre de la direction du projet, accompagné par Mme Claudine Gaillard, responsable de l'antenne valaisanne de la TSR, et M. Yves Terrani, responsable de l'antenne valaisanne de la RSR.

La rencontre de ce responsable "national" avec ses collaborateurs locaux a été utile pour notre information d'une part et celle de ses collaborateurs entre eux, d'autre part. Le comité a pu constater que le niveau de connaissance de ces différents

collaborateurs n'était pas identique et qu'il devait y avoir un déficit de communication interne.

Une des inquiétudes du comité par rapport à la "convergence" résidait dans le risque de retrouver en guise d'économie : un directeur de l'information, par exemple, pour la nouvelle société et un sous-directeur pour chacun des deux médias, soit en avoir trois pour deux actuellement. Cette inquiétude semble se concrétiser, reste à espérer que ce système d'économie ne se généralise pas à toutes les directions de la nouvelle RTS.



Bernard Attinger
SRT Valais

La séance du 23 novembre a été consacrée à notre télévision locale, devenue cantonale : Canal 9. Vincent Fragnière, journaliste responsable de sa réorganisation et de son extension au Haut-Valais, nous a fait part de ses projets et de leur mise en œuvre. Nous avons ainsi pu constater que malgré ses faibles moyens, tant financiers qu'humains, cette petite télévision locale arrive à présenter le canton au canton dans ses actualités cinq jours sur sept.

Une séance a été planifiée pour entendre Radio Rhône et une autre pour Radio Chablais pour 2010.

Comme indiqué plus haut, le comité a dû faire face aux modifications statutaires limitant la durée

des mandats. Il a donc dû se trouver un nouveau président. Tenant compte d'une rotation entre les différentes parties du canton et pour que la présidence puisse quitter Martigny, c'est le soussigné, Bernard Attinger, domicilié à Sion, qui a été désigné volontaire pour succéder à Jean-Dominique Cipolla, Président durant 12 années, qui reste membre du comité. La vice-présidence est conservée par Christian Mayor et le comité s'est élargi par l'arrivée de Mmes Brigitte Diserens et Anne Catherine Juilland ainsi que MM. François Bonvin et Jacques Briod. En acceptant la charge de président B. Attinger est remplacé au Conseil du Public par Jean-Luc Ballestraz. Il reste cependant à disposition comme membre suppléant.

Observations :

En prenant petit à petit connaissance des structures liées aux SRT : Conseil d'administration, Conseils régionaux, réunions des présidents, Assemblées des Délégués, Conseils du public, (il est probable que cette liste ne soit pas exhaustive) et cela au niveau de chaque région linguistique, force est de se demander si une "convergence" ou une simplification de tous ces organes ne devrait pas être mise à l'ordre du jour. Il semble que cela soit en cours par la suppression des CA régionaux remplacés par des Comités du Conseil régional, aux pouvoirs limités (programmes). La question qui se pose est celle de savoir quelles sont les compétences qui passeraient des régions au niveau fédéral.

Il semble bien que ce soit désormais le Conseil d'administration suisse qui détienne l'essentiel des pouvoirs, CA que seul contrôle l'Assemblée des délégués. Il semble opportun de se demander si cette nouvelle organisation ne découle pas d'un principe bien connu : diviser, ou diluer, pour régner

SRT Vaud

C'est à partir du 1er septembre que j'ai repris la présidence ad intérim de la SRT Vaud. Immédiatement, le Bureau a été reconstitué et un nouveau venu, M. Pascal Zimmermann, a pris ses fonctions de caissier. Puis l'urgence et le volume de certaines tâches administratives se sont très vite imposés, mais une étroite collaboration a permis d'y faire face avec pondération. Toutefois, certains travaux ont nécessité davantage de temps que prévu, indépendamment de notre volonté.

Mais cela ne nous a pas empêchés de participer à la Schubertiade d'Espace2 à Payerne, les 5 et

au niveau des régions linguistiques pour mieux dominer au « centre ». Notre Pays est décidément petit et compliqué !

Les médias de service public doivent conserver leur indépendance, mais cela implique aussi des responsabilités par rapport à ce public et que ces médias lui rendent des comptes. Les SRT sont là à cette fin et aussi pour éviter que ces médias ne dépendent directement du pouvoir politique. Pour retrouver plus d'efficacité, il semble que les structures RTSR devraient perdre leurs bourrelets et retrouver une allure plus athlétique. Ce sont des vœux que l'on est en droit de formuler pour une année à la fois olympique et "mondialo-footballeuse".

Notre comité se veut toujours critique, en restant constructif, afin de défendre la qualité de nos médias et l'identité valaisanne au sein de ceux-ci. Afin d'être plus représentatif de l'ensemble du Valais Romand, il s'est élargi grâce à ses nouveaux membres, comme mentionnée plus haut.

La participation valaisanne au sein du Conseil du public est active et quelquefois jugée un peu trop directe pour l'ambiance feutrée, lémanique, de ce Conseil. Cette activité est relatée dans le rapport annuel de ce même Conseil. Notre comité apprécie tout particulièrement le travail de son Président, qui fait honneur à notre canton.

Je souhaite aussi profiter du présent rapport pour remercier tous les membres du comité pour leur activité au sein des nombreux organes de la RTSR.

Bernard Attinger
Président SRT Valais

6 septembre 2009. Durant ces deux jours, sur une note fraîche et ensoleillée, un petit stand, dressé pour l'occasion, nous a permis de rencontrer nos membres et d'enregistrer de nouvelles adhésions. Le contact, avec de nombreuses personnes, a été fort chaleureux.

Le 28 octobre, le traditionnel Prix de la SRT Vaud s'est déroulé dans le cadre exceptionnel de l'Audiorama à Montreux/Territet. C'est entouré de collections uniques d'appareils datant des débuts de l'audiovisuel, que le Jury, présidé par M. Jean-Marc Nicolas, a récompensé 40 ans de

reportages de Temps Présent, par la remise d'un trophée. Les producteurs de l'émission (anciens et actuel), MM. Jean-Philippe Rapp, Jean-Claude Chanel, Claude Torracinta et Eric Burnand, étaient présents. La cérémonie, précédée d'une visite du musée, s'est terminée par une rencontre interactive avec les intervenants et s'est poursuivie durant la collation.

Une conférence d'automne a succédé au Prix de la SRT Vaud, le 18 novembre à l'UNIL. M. Jean-François Roth, Président de la Radio-Télévision Suisse Romande, se devait de nous parler de «La grande mutation de l'audiovisuel de service public en Suisse Romande» mais retenu par des impératifs de dernier instant, c'est M. Gilles Marchand, Directeur de la Télévision Suisse Romande, qui nous a fait



Micheline Brulhart
SRT Vaud

l'honneur de sa présence. Après l'exposé sur le sujet annoncé, le dialogue s'est poursuivi par une «table ronde» agrémentée d'un cocktail dînatoire à l'ambiance fort sympathique. Et c'est à contrecœur qu'il a fallu mettre fin à cette soirée très avancée.

Mes vifs remerciements vont à M. Richard Lecoultre qui assume les tâches de secrétaire avec brio, à MM. Pascal Dind et Pascal Zimmermann qui ont assuré conjointement l'immense travail que représentait la mise à jour du fichier et de la comptabilité.

Micheline Brulhart
Présidente ad interim SRT Vaud

Organes RTSR compte 2009

	COMPTE 2009	BUDGET 2009	COMPTE 2008	ECARTS COMPTE/ BUDGET
PRODUITS	fr.	fr.	fr.	fr.
Financement RSR	265'813	269'425	261'639	-3'612
Financement TSR	605'057	622'575	603'851	-17'718
Intérêts bancaires	95		210	95
TOTAL DES PRODUITS	870'965	892'000	865'700	-21'035
CHARGES	fr.	fr.	fr.	fr.
Salaires y compris charges sociales	328'191	323'000	296'274	5'191
Frais administratifs & Fonds renouv. PC	25'013	17'400	36'493	7'613
Indemnités et autres frais	5'562	5'000	6'485	562
Loyer bureaux	26'000	26'000	26'000	-
Jetons Conseil Régional & présidents SRT	9'383	12'150	11'563	-2'767
Jetons et Honoraires Conseil du Public	72'067	72'600	65'963	-533
Honoraires Conseil d'Administration	128'497	135'700	130'909	-7'203
Frais de représentation et indemnités	40'746	41'900	38'798	-1'154
Frais de déplacements, de séances et divers	49'705	51'250	54'283	8'925
Affaire fichiers litigieux RSR	-	11'500	24'589	-11'500
Contribution aux Sociétés cantonales	42'000	42'000	42'000	-
Fonds de promotion RTSR	39'455	32'200	27'688	7'255
Mediatic impression et travaux de tiers, ports	55'958	79'100	68'190	-23'142
Médiation	11'823	14'200	11'250	-2'377
Contribution au musée	10'000	10'000	10'000	-
Comptabilité et Fiduciaire	16'650	18'000	18'000	-1'350
TOTAL DES CHARGES	861'049	892'000	868'485	-30'951

Organe de révision



Affaire traitée par Révision/SA/Ar
7/2

A l'assemblée des délégués de la

**Radio-Télévision
Suisse-Romande (RTSR)**

Lausanne 2009

Lausanne, le 1^{er} mars 2010
gl/ki

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009, que nous reproduisons en annexe.

- le total du bilan s'élève à	Fr. 52'018.50
et dont :	
- le compte de profits et pertes présente pour l'exercice 2009 un excédent de produits de	Fr. 9'916.16

porté en diminution du déficit reporté qui passe ainsi de Fr. 2'784.10 à un bénéfice résultant du bilan de Fr. 7'132.06.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à les contrôler et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

LAUSANNE

Ch. des Chamailles 7
Case postale 7363
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 31 13 51

GENEVE

Rue du XXI^e Décembre 8
Case postale 6227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION

Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18



CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre

www.ofisa.ch • fidu@ofisa.ch



2.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

Ofisa S.A.

A. Cottier

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

J.-M. Chaubert

Expert-réviseur agréé

Annexe : - Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes)

Radio Télévision Suisse Romande, à Lausanne

Bilan au 31 décembre 2009 (avant répartition)

Actif	<u>31.12.2009</u> Fr.	<u>31.12.2008</u> Fr.
Actifs circulants	52'018.50	74'641.24
<i>Actifs disponibles</i>	<i>34'130.14</i>	<i>64'422.54</i>
Banque	34'130.14	64'422.54
<i>Actifs réalisables</i>	<i>17'888.36</i>	<i>10'218.70</i>
AFC, Impôt anticipé	107.10	73.70
C/c RSR	14'781.26	145.00
Actifs transitoires	3'000.00	0.00
Avance Audiorama	0.00	10'000.00
Total de l'actif	52'018.50	74'641.24

Passif	<u>31.12.2009</u> Fr.	<u>31.12.2008</u> Fr.
Fonds étrangers	44'886.44	77'425.34
<i>Dettes à court terme</i>	<i>44'886.44</i>	<i>77'425.34</i>
Banques		
Créanciers-fournisseurs	6'148.99	12'633.95
Autres créanciers	21'001.35	19'216.45
AFC c/c TVA	11'230.35	10'915.70
Impôt à la source	1'205.75	0.00
C/c RSR	0.00	25'668.24
Passifs transitoires	5'300.00	8'991.00
Fonds propres	7'132.06	(2'784.10)
<i>Bénéfice (Déficit) résultant du bilan</i>	<i>7'132.06</i>	<i>(2'784.10)</i>
Profits et pertes reportés	(2'784.10)	0.00
Bénéfice (Déficit) de l'exercice	9'916.16	(2'784.10)
Total du passif	52'018.50	74'641.24

Le 1er mars 2010 / Ar

Radio Télévision Suisse Romande, à Lausanne

Compte de profits et pertes 2009

Produits	<u>2009</u> Fr.	<u>2008</u> Fr.
<i>Produits</i>	870'965.65	865'700.46
Financement TSR	508'865.35	513'233.57
Financement direction TSR	96'191.50	90'616.75
Financement RSR	169'621.90	171'022.32
Financement direction RSR	96'191.45	90'617.17
Intérêts bancaires	95.45	210.65
Total des produits	870'965.65	865'700.46
Charges		
<i>Charges d'exploitation</i>	(861'049.49)	(868'484.56)
Salaires	(345'490.75)	(302'864.80)
Jetons, honoraires, piges	(97'570.00)	(109'695.00)
Charges sociales	(7'442.70)	(11'203.30)
Forfaits	(171'985.00)	(168'425.05)
Subventions	(57'894.45)	(62'890.00)
Séances	(61'304.69)	(70'362.97)
Prestations de tiers	(33'473.90)	(63'250.40)
Administration	(85'888.00)	(79'793.04)
Total des charges d'exploitation	(861'049.49)	(868'484.56)
(Déficit) Bénéfice de l'exercice	9'916.16	(2'784.10)

Le 1er mars 2010 / Ar

Bases légales 2009

La Radio-Télévision Suisse Romande (RTSR) est une entreprise ayant la forme juridique d'une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse et portant le nom commercial de SSR idée suisse romande-RTSR. Elle est la société romande de SRG SSR idée suisse. Son siège est à Lausanne, elle agit de manière autonome dans le cadre des statuts et du règlement de gestion de la SSR et de la concession.

SSR idée suisse romande-RTSR produit et

diffuse des programmes de radio et de télévision grâce à la Radio Suisse Romande (RSR) et la Télévision Suisse Romande (TSR). Par son offre de programmes elle contribue à l'information du public, à la libre formation de son opinion, à son enrichissement culturel, à son divertissement; elle met en valeur l'identité du pays, la diversité et les sensibilités des régions de la Suisse romande. La Société sert l'intérêt public. Elle ne poursuit aucun but lucratif

SSR idée suisse romande-RTSR est composée de 7 sociétés membres (ou SRT), une par canton romand.

Berne (SRT-BE)

Président: Jürg Gerber (voir page 6)
192 membres
Cotisation annuelle : fr. 20.-
Contact: SRT Berne
Route de Reuchenette 65
2502 Bienne
Tél. 032 341 26 15
srtberne@rtsr.ch

Fribourg (SRT-FR)

Présidente: Nicole Berger-Loutan (voir page 6)
203 membres
Cotisation annuelle : fr. 20.-
Contact: SRT Fribourg
Fin-des-Esserts
Case postale 52
1774 Cousset
Tél. 026 660 61 621
srtfribourg@rtsr.ch

Genève (SRT-GE)

Président: Eric Benjamin (voir page 7)
279 membres
Cotisation annuelle : fr. 20.-
Contact: SRT Genève
Route de Florissant 82
1206 Genève
Tél. 076 391 60 15
srtgeneve@rtsr.ch

Jura (SRT-JU)

Président: Christophe Riat (voir page 9)
235 membres
Cotisation annuelle : fr. 10.-
Contact: SRT Jura
Rue de St-Imier 20
2802 Develier
Tél. : 079 239 10 74
srtjura@rtsr.ch

Neuchâtel (SRT-NE)

Président: François Borel (voir page 9)
146 membres
Cotisation annuelle : fr. 20.-
Contact: SRT Neuchâtel
Trois-Portes 5
2000 Neuchâtel
Tél. 032 725 51 44
srtneuchatel@rtsr.ch

Valais (SRT-VS)

Président: Bernard Attinger (voir page 10)
330 membres
Cotisation annuelle : fr. 15.-
Contact: SRT Valais
Case postale 2316
1950 Sion 2
Tél. 027 322 36 43
srtvalais@rtsr.ch

Vaud (SRT-VD)

Présidente: Micheline Brulhart (ad-Interim)
(voir page 11)
1006 membres
cotisation annuelle : fr. 20.-
Contact: SRT Vaud
Chemin de la Forêt 33A
1024 Ecublens
Tél. 021 635 85 54
srtvaud@rtsr.ch

Les SRT sont constituées d'auditeurs et de téléspectateurs intéressés par la radio et la télévision de service public et par leur avenir. Elles sont le lien entre les auditeurs et les téléspectateurs des régions qu'elles représentent, et les organes de la RTSR. Elles agissent de manière autonome dans le cadre des statuts de la RTSR. Elles se réunissent régulièrement au sein d'une conférence, sous la présidence du président RTSR, dans le but de coordonner leurs activités et de traiter de questions d'intérêt commun.

Les engagements de la SSR idée suisse romande - RTSR sont garantis exclusivement par sa fortune sociale. Les publications de la Société sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce.

SSR idée suisse romande-RTSR a deux grandes fonctions:

1. Veiller à la bonne gestion de la RSR et de la TSR **par le Conseil régional et le Conseil d'administration RTSR.**
2. Permettre la représentation des auditeurs et des téléspectateurs de la RSR et de la TSR **par le Conseil du public et le Médiateur.**

1. Veiller à la bonne gestion de la RSR et de la TSR

Le Conseil régional RTSR 2009

Le Conseil régional est l'organe suprême de la Société. Il est composé de 36 membres dont le président RTSR et les membres du Conseil d'administration RTSR. Chaque SRT y est représentée par deux membres dont son président. Le Gouvernement cantonal correspondant désigne, en principe, un Conseiller d'Etat. Le Conseil des programmes nomme trois membres, dont son propre président. Les associations du personnel contractantes nomment deux membres (1 radio, 1 télévision) et les cadres de l'entreprise un membre.

Le président du Conseil régional RTSR assume également la présidence du Conseil d'administration RTSR. Il est membre de droit du Conseil d'administration SSR et de l'Assemblée des délégués SSR.

Compétences

Le Conseil régional qui se réunit deux fois par an nomme, en plus du président RTSR, quatre membres du Conseil d'administration RTSR, huit membres et cinq suppléants à l'Assemblée des Délégués de la SSR, deux membres au Conseil du public.

Il ratifie la nomination des trois membres cooptés proposés par le Conseil d'administration RTSR.

Il approuve le rapport annuel de la Société régionale, les comptes annuels et les bilans, le

montant des indemnités des membres du Conseil d'administration RTSR, le règlement de gestion de la RTSR, le règlement du Conseil. Il est informé, dans le courant du premier semestre de l'année civile, des options fondamentales présidant à l'élaboration du budget de l'année suivante.

Il se prononce sur le résultat des comptes, la décharge au Conseil d'administration RTSR, la révision des statuts, le changement de forme juridique, la fusion et la dissolution de la Société; les indemnités aux membres du Conseil régional et du Conseil du public, les questions que lui soumet le Conseil du public.

Les membres du Conseil d'administration RTSR ne prennent pas part au vote lors de :

- la nomination des quatre membres du Conseil d'administration RTSR ;
- la ratification des trois membres cooptés proposés par le Conseil d'administration RTSR ;
- l'approbation du montant des indemnités des membres du Conseil d'administration RTSR ;
- la décharge au Conseil d'administration RTSR.

Les directeurs de média participent en règle générale aux séances du Conseil régional avec droit de proposition et voix consultative.

Le Conseil régional RTSR (suite)

Composition

	Nationalité	Naissance	Election
Le président et les membres du Conseil d'administration			
Jean-François Roth	CH	1952	(dès 01.07.07), Président
Jean-Jacques Schwaab	CH	1948	(dès 01.01.08)
Nathalie Falcone-Goumaz	CH	1965	(dès 01.09.08)
Jean-Marie Cleusix	CH	1957	(dès 01.01.01), Vice-président
Monique Cossali Sauvain	CH	1962	(dès 01.05.99)
Béatrice Devaux Stilli	CH	1959	(dès 01.01.01)
Isabelle Brunner Wicht	CH	1961	(dès 01.01.08)
Thierry Béguin	CH	1947	(dès 01.05.08)
Armin Walpen	CH	1948	(dès 01.01.96)

Délégués des SRT

BE:	Jürg Gerber	CH	1942	(dès 01.01.05)
	Françoise Steiner	CH	1948	(dès 22.04.09)
FR:	Nicole Berger	CH	1952	(dès 01.02.08)
	Gérard Duriaux	CH	1957	(dès 10.03.08)
GE:	Eric Benjamin	CH	1955	(dès 02.11.06)
	Jean-Philippe Terrier	CH	1974	(dès 01.04.08)
JU:	Pierre Marquis	CH	1944	(dès 01.01.08)
	Christophe Riat	CH	1969	(dès 01.11.00)
NE:	François Borel	CH	1948	(dès 15.03.07)
	Alexandre Caldara	CH	1977	(dès 01.06.99)
VS:	Bernard Attinger	CH	1942	(dès 12.03.09)
	Christian Mayor	CH	1955	(dès 01.11.01)
VD:	Micheline Brulhart	CH	1952	(dès 01.09.09)
	Martine Fluhmann	CH	1963	(dès 01.01.07)
	François-Xavier Paccaud	CH	1955	(dès 01.01.08 au 31.08.09)

Délégués de gouvernements cantonaux

BE:	Philippe Perrenoud	CH	1955	(dès 01.01.08)
FR:	Isabelle Chassot	CH	1965	(dès 01.06.02)
GE:	Charles Beer	CH	1961	(dès 01.01.05)
JU:	Elisabeth Baume-Schneider	CH	1963	(dès 01.01.05)
NE:	Sylvie Perrinjaquet	CH	1957	(dès 24.06.05 au 26.04.09)
	Philippe Gnaegi	CH	1962	(dès 26.04.09)
VS:	Bernard Reist	CH	1948	(dès 01.01.08)
VD:	Laurent Rebeaud	CH	1947	(dès 01.01.05)

Délégués du Conseil du public

Yann Gessler	CH	1975	(dès 01.01.01) Président
Matthieu Béguelin	CH	1978	(dès 10.03.08)
Jean-François Straggiotti	CH	1946	(dès 01.01.08)

Délégués des associations du personnel

SSM (TSR)	Thierry Charollais	CH	1967	(dès 01.01.07)
SSM (RSR)	Jean-Marc Juillard	CH	1964	(dès 16.11.01)

Délégués de l'Association des Cadres

Pierre Luyet	CH	1950	(dès le 02.04.03)
--------------	----	------	-------------------

Le Conseil d'administration RTSR

Le Conseil d'administration (CA) RTSR assure avec toute la diligence nécessaire la gestion des affaires de l'ensemble de l'entreprise. Il détient tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à un autre organe par la loi, les statuts de la SSR et ceux de la RTSR. Il s'organise lui-même et se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire. Les directeurs de média participent, en règle générale, aux séances avec droit de proposition et voix consultative.

Compétences

Le CA RTSR a pour compétences d'adopter et de fixer, avec les directeurs de média, la stratégie de l'entreprise et les objectifs annuels. Il exerce la haute surveillance sur la gestion des affaires, notamment pour ce qui a trait à la mise en oeuvre des stratégies de portée régionale et à la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi qu'au respect des lois, statuts, règlements et instructions.

Il fixe les grandes lignes de l'organisation à l'échelon de la région pour la RSR et la TSR.

Il nomme et révoque les directeurs de média. Il donne son préavis sur les candidats aux postes de ligne qui leur sont immédiatement subordonnés.

Il décide des budgets sur le plan régional dans le cadre de l'enveloppe reçue.

Il établit le rapport de gestion, prépare les séances du Conseil régional et exécute ses décisions.

Il se dote des instruments nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Il peut recourir notamment à des experts.

Il ne donne pas d'instructions particulières sur les affaires courantes du programme.

Droits

Les membres du Conseil d'administration RTSR peuvent demander des renseignements sur la marche de l'entreprise aux personnes chargées de gérer et de représenter la Société, et notamment que les livres et dossiers soient produits.

Le Directeur général peut, à titre exceptionnel, sous réserve des droits statutaires des membres du Conseil régional et du Conseil d'administration RTSR, faire opposition aux décisions du Conseil d'administration RTSR, si ces dernières portent atteinte de manière grave aux intérêts de l'ensemble de la SSR.

Lorsque le Conseil d'administration RTSR, après nouveau débat, maintient une décision malgré l'opposition du Directeur général, le président doit soumettre la divergence au Conseil d'administration de la SSR.

Responsabilités

Les personnes chargées de l'administration, de la gestion ou du contrôle répondent, à l'égard de la Société, des Sociétés régionales, du dommage qu'elles causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

La durée des mandats dans les Conseils et dans le Conseil d'administration RTSR est de quatre ans. La réélection est possible deux fois. Le mandat expire à la fin de l'année au cours de laquelle son titulaire atteint l'âge de 70 ans.

Les membres des organes ne peuvent se faire représenter, sauf les cas prévus dans le règlement de gestion RTSR.

Les membres des organes sont tenus au secret des informations dont ils prennent connaissance dans l'exercice de leur fonction, lorsque ces informations ne sont pas destinées au public en raison de leur nature ou de prescriptions spéciales.

Comptes et bilans

Les comptes de la Société sont examinés par l'organe qui contrôle la SSR : KPMG.

Les comptes et les bilans sont dressés selon les principes généralement admis dans la pratique commerciale et sont publiés chaque année.

L'exercice annuel correspond à l'année civile

Le Conseil d'administration RTSR (suite)

Composition

Le Conseil d'administration RTSR se compose de neuf membres :

Le Président, désigné par le Conseil régional qui est d'office président du CA RTSR.

Jean-François Roth, Courtételle, CH 1952 (dès 01.07.07)

Le Directeur général de SRG SSR idée suisse

Armin Walpen, Berne, CH 1948 (dès 01.96)

4 membres désignés par le Conseil régional

Isabelle Brunner Wicht, Villars-sur-Glâne, (FR) CH 1961 (dès 01.01.08)

Jean-Marie Cleusix, Leytron (VS) CH 1957 (dès 01.01.01), Vice-président

Béatrice Devaux Stilli, Orvin (BE) CH 1959 (dès 01.01.01)

Jean Jacques Schwaab, Riex, (VD) CH, 1948 (dès 01.01.08)

3 membres cooptés dont la nomination est ratifiée par le Conseil régional

Monique Cossali Sauvain, Delémont, (JU) CH 1962 (dès 01.05.99)

Thierry Béguin, St-Blaise, (NE) CH, 1947 (dès 01.05.08)

Nathalie Falcone-Goumaz, Sédeilles (VD) CH, 1965 (dès 01.09.08)

2. Permettre la représentation des auditeurs et des téléspectateurs de la RSR et de la TSR

Le Conseil du public RTSR

Compétences

Organe consultatif, le Conseil du public a un rôle fondamental dans la représentation des intérêts des auditeurs et des téléspectateurs. Il rencontre les professionnels de la RSR et de la TSR en moyenne une fois par mois. Il reflète les sensibilités régionales du public et a pour tâches principales de réfléchir à des questions de principes relatives aux programmes, de discuter des grilles de programmes, d'analyser de façon critique et constructive les émissions diffusées et de formuler des avis de fond sur les programmes dans le but de renforcer l'intérêt et la qualité des émissions du service public.

Le Conseil du public institue un organe de conciliation : le Médiateur, chargé de traiter les réclamations relatives aux programmes, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la radio et la télévision (art. 57 LRTV).

Le Conseil du public peut soumettre certaines questions au Conseil régional.

Lors de ces rencontres il discute des grilles des programmes, analyse les émissions diffusées, prend position sur des questions de principe relatives aux programmes.

Le Conseil du public RTSR (suite)

Composition

Le Conseil du public se compose de 23 membres. Chaque SRT désigne trois membres, ainsi qu'un membre supplémentaire appelé à la représenter, sur sollicitation du président du Conseil, en cas d'absence annoncée de longue durée. Le Conseil régional désigne deux membres.

Le président du Conseil du public peut inviter aux séances des experts ou des hôtes.

Président				
	Yann Gessler (VS)	CH	1975	(dès 01.01.01)
Membres désignés par les SRT				
BE:	Jürg Gerber	CH	1942	(dès 01.02.02)
	Claude Landry	CH	1942	(dès 01.01.97)
	Françoise Steiner à repouvoir *	CH	1948	(dès 12.11.07)
FR:	Nicole Berger	CH	1952	(dès 01.01.03)
	Gérard Duriaux	CH	1957	(dès 01.01.01)
	Raphaël Fessler	CH	1948	(dès 01.01.01)
	Thomas Avanzi *	CH	1976	(dès 01.01.08)
GE:	Pierre-André Berger	CH	1964	(dès 01.02.08)
	Jean-Bernard Busset	CH	1945	(dès 01.04.08)
	Jean-François Straggiotti	CH	1946	(dès 01.01.01)
	Jean-David Urfer	CH	1940	(dès 01.04.08)
JU:	Roger Corpataux	CH	1954	(dès 01.01.04)
	Martine Degni	CH	1952	(dès 01.09.96)
	Christophe Riat	CH	1969	(dès 30.10.00)
	Sandra Houlmann *	CH	1972	(dès 01.05.04)
NE:	Matthieu Béguelin	CH	1978	(dès 15.10.07)
	Huguette Galland	CH	1943	(dès 01.11.04)
	Adrien Juvet	CH	1985	(dès 01.01.08)
	François Borel *	CH	1948	(dès 01.05.08)
VS:	Bernard Attinger	CH	1942	(dès 10.09.07 au 12.03.09)
	Jean-Luc Ballestraz	CH	1943	(dès 12.03.09)
	Jérôme Favre	CH	1984	(dès 01.10.08)
	Yann Gessler	CH	1975	(dès 01.01.98)
	Florian Vionnet *	CH	1985	(dès 01.04.08 au 12.03.09)
	Bernard Attinger *	CH	1942	(dès 12.03.09)
VD:	Graziella Bertona	CH	1949	(dès 02.11.09)
	Martine Fluhmann	CH	1963	(dès 01.01.05)
	Pascal Dind	CH	1956	(dès 01.01.08)
	François-Xavier Paccaud*	CH	1955	(dès 01.01.07 au 31.08.09)
	Arlette Duval*	CH	19__	(dès le 02.11.09)
Membres délégués du Conseil régional				
VD:	Frédéric Rohner	CH	1967	(dès 01.01.97)
GE:	Jean Romain	CH	1952	(dès 01.01.01)

* membres supplémentaires

Le Médiateur RTSR

Nommé par le Conseil du public, il est chargé de traiter les réclamations relatives aux programmes diffusés par la RSR et la TSR. Son rôle peut s'apparenter à celui d'un juge de paix.

Médiateur RTSR : **Emmanuel Schmutz** CH 1951 (dès 01.01.01) (Voir rapport page 4)

Organigramme RTSR 2009



